

<https://www.francetransactions.com/interviews/interview-pret-union.html>



Interview de Carole Lépinaux, responsable du Web
marketing chez Prêt d'Union

Prêt d'Union (Prêt entre particuliers) : une alternative aux crédits bancaires

- 5 Les rendez-vous du Guide Indépendant de l'Épargne -



Publication date: mardi 23 avril 2013

Copyright © Guide épargne et placements pour 2021 - Tous droits réservés

FT (FranceTransactions.com) : Carole Lépinoux (CL), responsable du Web marketing chez [Prêt d'Union](#), un spécialiste du prêt entre particuliers répond aux questions du Guide indépendant de l'épargne

Pouvez-vous nous présenter en quelques mots l'activité de Prêt d'Union ?

CL : *Prêt d'Union est le 1er établissement de crédit entre particuliers agréé par l'Autorité de Contrôle Prudentiel.*

En tant qu'intermédiaire entre les particuliers, Prêt d'Union revient aux sources du modèle bancaire traditionnel : collecter l'épargne des uns, pour financer les crédits des autres.

FT : Combien de clients compte Prêt d'Union à ce jour ?

CL : *Prêt d'Union a déjà financé plus de 1 000 emprunteurs, en 1 an d'existence. Cela représente plus d'un milliard d'euros de demande et environ 10 millions d'euros prêtés.*

FT : Quelles sont les garanties nécessaires pour devenir prêteur ?

CL : *Le produit d'investissement est destiné à un public averti. L'AMF nous a édicté 3 conditions, afin d'être certain que les personnes qui souscrivent à ce produit inédit soient qualifiées d'un point de vue financier. Un prêteur devra donc respecter 2 conditions parmi les 3 suivantes :*

- *être un investisseur "actif" sur les marchés boursiers pour compte propre ou pour le compte de tiers,*
- *avoir travaillé au moins un an à un poste lié à la finance d'entreprise (comptabilité, audit, contrôle de gestion, etc.), la finance de marché, la banque ou l'assurance,*
- *détenir un patrimoine financier (titres non cotés ou cotés, compte titres, [Assurance-Vie](#), livrets, etc.) d'au moins 500 000Euros.*

FT : Quels sont les avantages pour le prêteur ?

CL : *Les taux de rendement de l'investissement sur Prêt d'Union sont supérieurs à des produits d'épargne classique comme le [livret A](#) ou l'[Assurance Vie](#) (de 4 à 5,5% par an selon la maturité choisie, de 2 à 5 ans).*

Par ailleurs, le produit d'investissement proposé par Prêt d'Union est très peu risqué, tout d'abord car nous sélectionnons rigoureusement les emprunteurs qui seront financés, mais aussi car nous avons choisi un modèle mutualisé : tous les Prêteurs prêtent à tous les Emprunteurs.

Enfin, l'épargne investie sert uniquement à financer des ménages français et donc l'économie réelle française.

FT : Quelles sont les garanties nécessaires pour devenir emprunteur ?

CL : *L'emprunteur doit impérativement répondre à 4 conditions :*

- être âgé de 18 à 70 ans inclus ;
- résider en France métropolitaine (nous ne sommes pas présents dans les DOM/TOM) ;
- ne pas être inscrit(s) ni au FICP ni au FCC ;
- justifier de revenus professionnels stables.

Bien sûr, comme les établissements de crédits « traditionnels », nous analysons également la solvabilité de chaque emprunteur.

FT : Les avantages pour l'emprunteur ?

CL : *Tout d'abord, Prêt d'Union propose les taux les plus attractifs du marché !*

Ensuite, les Emprunteurs bénéficient des tous les avantages d'un crédit « classique » :

La sécurité (nous sommes agréés Etablissement de crédit par l'Autorité de Contrôle Prudentiel)

La rapidité : les fonds sont versés sous 48h (après acceptation du dossier et dans le délai de rétractation légal)

La flexibilité : un remboursement anticipé partiel ou total est possible à tout moment et sans frais

Mais sans en subir les inconvénients :

Les Emprunteurs "n'engraissent" pas les banques car les mensualités de leurs crédits sont intégralement reversées aux Prêteurs particuliers

Prêt d'Union est le seul établissement de crédit en France à ne proposer qu'un seul type de crédit, amortissable, à [taux fixe](#) et mensualité constante. Pas de risque de souscrire un [crédit renouvelable](#) à son insu !

FT : Sur quels critères calculez-vous vos taux d'emprunt ?

CL : *Les taux d'emprunt sont fixés en fonction de la rémunération des produits d'épargne standard d'une part (dépôts à terme, emprunts d'état, livret A, assurances vie, etc.) et d'autre part selon la tarification des établissements de crédit.*

FT : Le modèle du prêt entre particulier est-il selon vous plus viable que le fonctionnement type de l'établissement financier que nous connaissons actuellement ?

CL : *Tout à fait puisque nous évitons la crise de liquidité que peuvent connaître les établissements bancaires. Nous ne prêtons en effet que ce que nous avons collecté et ne nous finançons qu'auprès des particuliers. Notre seule limite c'est donc la volonté des particuliers-investisseurs de prêter sur la plateforme. Etant donné le positionnement du produit Investisseur, nous sommes très confiants !*

FT : Quels sont les grands projets d'avenir de Prêt d'Union ? (Développement à l'International, nouveaux produits, etc.)

Carole Lépinoux, responsable du Web marketing chez Prêt d'Union A© stock.adobe.com

CL : *Notre agrément bancaire est portable au niveau européen donc Prêt d'Union peut très rapidement ouvrir d'autres plateformes en Europe. Nous réfléchissons également à la possibilité de pouvoir financer d'autres types d'emprunteurs en permettant aux investisseurs de choisir leur niveau de risque.*

Carole Lépinoux est responsable du web marketing acquisition chez Prêt d'Union. Elle s'occupe notamment de faire connaître l'initiative auprès des emprunteurs et travaille avec les différents partenaires du groupe.

[PRET d'UNION - Simulation de prêt entre particuliers]PRET d'UNION : Simulation de prêt

[Prêt d'Union, simulation de prêt entre particuliers](#)